

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE LE FORESTIER AMANZOU NOGBOU PASCAL »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE LES HEVEAS, Lot 96,
Ilot 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/09/2023, et enregistrés au CEPICI le 16/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE LE FORESTIER
AMANZOU NOGBOU PASCAL »

Objet : VENTE DU BOIS
TRANSPORT DU BOIS
ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL;
-L'acquisition, la localisation et la vente de tous biens meubles et immeubles.
-L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
-La prise en location gérance de de tout fonds de commerce.
-La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
-et généralement, toutes opérations financière, commerciales, industrielles, mobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE LES HEVEAS, Lot 96,
Ilot 11

Dirigeant(s) M AMANZOU PASCAL YVES LAUNDRY
NOGBOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-12596 du 21/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°82326/GTCA/RC/2023 du 21/11/2023

